

AVIS DE CONVOCATION

Réunion du comité de vérification

(Séance publique)

Le 10 novembre 2025 à 17 h

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Membres du Conseil	M. David Paradis, conseiller scolaire, président du comité de vérification M. Benoit Fortin, président du conseil M ^{me} Geneviève Oger, conseillère scolaire
Membres externes	M ^{me} Alvyde Ndzana M ^{me} Fatoumata Ba
Membres de l'équipe de vérification	M ^{me} Joelle Huneault, dirigeante principale M ^{me} Nathalie Ducharme, vérificatrice interne
Membres de l'équipe de vérification externe	M. Marc Brabant, associé chez Raymond Chabot Grant Thornton M. Nicholas Scott, directeur chez Raymond Chabot Grand Thornton
Membres de l'administration	M. Sébastien Fontaine, direction de l'éducation et secrétaire M. Jason Rodrigue, surintendant des services corporatifs et trésorier M ^{me} Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil

Vous êtes par la présente convoqué-e-s à la

Réunion du : **Comité de vérification**

Date : **Le 10 novembre 2025**

Heure : **à 17 h 00**

Lieu : **Réunion Microsoft Teams**

[Rejoignez la réunion maintenant](#)

ID de réunion : 212 561 144 750 4

Code secret : By2Vx9nM

COMITÉ DE VÉRIFICATION - **SÉANCE PUBLIQUE**

ORDRE DU JOUR

Rencontre n° 2

1. Mot de Bienvenue
2. Reconnaissance de la reconnaissance
3. Affaires courantes :
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 3.2 Déclaration de conflit d'intérêts
 - 3.3 Adoption du procès-verbal PUB de la réunion du 8 septembre 2025
 - 3.4 Questions découlant du procès-verbal PUB de la réunion du 8 septembre 2025
3. **Séance huis-clos**
4. État de l'avancement des projets de vérification interne
5. Évaluation du rendement du vérificateur externe
6. Évaluation externe de la qualité des pratiques de l'Équipe provinciale de vérification interne 2025-2026
7. Rapport de conformité de la direction de l'éducation
8. Réception en public des rapports transférés de la séance huis-clos :
 - Recommandation du comité de vérification d'approuver les états financiers 2024-2025 ;
 - Sommaire des résultats de la vérification sur l'identification des besoins en compétences, recrutement et rétention du personnel.
9. Dates des prochaines rencontres :
 - 2 février 2026
 - 8 juin 2026
10. Levée de la séance

Reconnaissance des Territoires

Nous, *membres du conseil scolaire Viamonde*, souhaitons remercier la terre qui nous accueille, nous abrite et nous nourrit. Nous soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous reconnaissons les traités, les ententes et qu'il y a des terres non-cédées couvrant l'ensemble des territoires sur lesquels les écoles du Conseil scolaire Viamonde se trouvent, et sommes reconnaissants de pouvoir travailler et vivre sur ces terres. **Nous vous invitons à reconnaître et à respecter le territoire sur lequel vous vous trouvez aujourd'hui.**

Nous exprimons notre gratitude envers les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuit qui prennent soin de ces territoires depuis des temps immémoriaux.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant ses ressources, pour les générations à venir.

[Carte des traités et des réserves en Ontario | Ontario.ca](#)

[Carte de territoires: Native-land.ca | La terre de quels aïeux?](#)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION-
(Séance publique)****Le 8 septembre 2025**

Le comité de vérification SPUB s'est réuni le **8 septembre 2025** de **17 h 00 à 17 h 06** et de **17 h 22 à 17 h 49** par vidéoconférence, sous la présidence de Conseiller Paradis.

Membres du Conseil	M. David Paradis, conseiller scolaire - Président du comité de vérification M ^{me} Geneviève Oger, conseillère scolaire M. Benoit Fortin, conseiller scolaire - Président du Conseil
Membres externes	M ^{me} Fatoumata Ba M ^{me} Alvyde Ndzana (17 h 10)
Membre de l'équipe de vérification	M ^{me} Joëlle Huneault, Dirigeante principale ÉPVI
Membres de l'administration du CS Viamonde	M. Sébastien Fontaine, Directeur de l'éducation et secrétaire M. Jason Rodrigue, Surintendant des services corporatifs et trésorier M ^{me} Corine Céline, Secrétaire de séances

Voici le lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Documents CV PUB 8 sept 2025.pdf](#)

1. MOT DE BIENVENUE

Le Conseiller Paradis souhaite la bienvenue aux membres du comité et procède à l'appel des membres.

2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

Le conseiller Paradis fait la lecture de reconnaissance des territoires

3. AFFAIRES COURANTES :**3.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

QUE l'Ordre du jour en date du 8 septembre 2025 soit approuvé.

Proposée par : Geneviève Oger

Appuyée par : Fatoumata Ba

ADOPTÉE**3.2 DÉCLARATION CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Il n'y a aucune déclaration de conflits d'intérêts.

**Réunion du comité de vérification
(Séance publique) –8 septembre 2025**

3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 JUIN 2025

QUE le Procès-verbal de la réunion du 9 juin 2025 soit approuvé.

Proposée par : Fatoumata Ba

Appuyée par : Geneviève Oger

ADOPTÉE

3.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 JUIN 2025

Aucune question découlant du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2025.

SÉANCE HUIS CLOS

À 17 h 06, le conseiller Fortin, appuyé par Mme Ba, propose :

QUE le Comité de Vérification public passe en séance à huis clos.

ADOPTÉE

À **17 h 22**, les membres du Comité de Vérification reprennent la séance publique

4. CHARTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

M. Jason Rodrigue, surintendant des services corporatifs et trésorier, présente les révisions à la Charte du Comité de Vérification proposé pour l'année scolaire 2025-2026. À la suite d'une discussion, le Comité a approuvé tous les changements, sauf le retrait du début de la phrase suivante : « Le rôle de la présidence est d'établir l'ordre du jour du CV ».

QUE le rapport en date du 8 septembre 2025 sur la *Mise à jour de la Charte du comité de vérification* soit reçu.

QUE le Comité de vérification recommande au Conseil l'approbation de la Charte du Comité de vérification, telle que révisée.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Geneviève Oger

ADOPTÉES

**Réunion du comité de vérification
(Séance publique) –8 septembre 2025**

5. CHARTE D'AUDIT INTERNE DE L'ÉQUIPE PROVINCIALE DE VÉRIFICATION INTERNE (ÉPVI)

M^{me} Joëlle Huneault, Dirigeante principale ÉPVI, présente le rapport relatif à la Charte d'audit interne de l'Équipe provinciale de vérification interne. La Charte doit faire l'objet d'une approbation annuelle.

Elle précise qu'aucune modification n'a été apportée pour l'exercice 2025-2026.

Le comité de vérification est demandé d'approuver la Charte d'audit interne de l'ÉPVI pour l'année 2025-2026.

QUE le rapport en date du 8 septembre 2025 sur la *Charte d'audit interne de l'ÉPVI* soit reçu.

QUE la Charte d'audit interne de l'ÉPVI soit approuvée tel que présenté.

Proposée par : Alvyde Ndzana

Appuyée par : Fatoumata Ba

ADOPTÉES

6. PLAN OPÉRATIONNEL 2025-2026 DE L'ÉPVI

Mme Joëlle Huneault, dirigeante principale de l'ÉPVI présente le Plan opérationnel de l'ÉPVI pour l'année 2025-2026 au comité de vérification.

QUE le rapport en date du 8 septembre 2025 sur *le Plan opérationnel 2025-2026 de l'ÉPVI* soit reçu.

Proposée par : Fatoumata Ba

Appuyée par : Geneviève Oger

ADOPTÉE

7. RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION POUR L'ANNÉE 2024-2025

M. Jason Rodrigue, surintendant des services corporatifs et trésorier, présente le rapport annuel du Comité de Vérification pour l'année 2024-2025 telle qu'exigé par le Ministère.

Une version sommative du rapport sera soumise au Ministère par l'entremise de leur portail en ligne.

QUE le rapport en date du 8 septembre 2025 sur le *Rapport annuel du Comité de vérification pour l'année 2024-2025* soit reçu.

**Réunion du comité de vérification
(Séance publique) –8 septembre 2025**

QUE le comité de vérification approuve le Rapport annuel du comité de vérification pour l'année 2024-2025 pour présentation au Conseil et au ministère de l'Éducation.

Proposée par : Alvyde Ndzana

Appuyée par : Fatoumata Ba

ADOPTÉES

8. ÉTAT DE L'AVANCEMENT DES PROJETS DE VÉRIFICATION INTERNE

Mme Joëlle Huneault, dirigeante principale de l'ÉPVI, présente aux membres du comité une mise à jour sur l'état d'avancement des projets de vérification interne.

QUE le rapport en date du 8 septembre 2025 sur *l'État de l'avancement des projets de vérification interne* soit reçu.

Proposée par : Fatoumata Ba

Appuyée par : Alvyde Ndzana

ADOPTÉE

9. ÉVALUATION DE L'ÉPVI

M. Jason Rodrigue, surintendant des services corporatifs et trésorier, présente le rapport.

Les membres du Comité de vérification doivent compléter l'évaluation et la soumettre au surintendant des services corporatifs et trésorier, au plus tard le 30 septembre 2025, en utilisant le lien à cet effet.

Un rapport des résultats sera présenté à la prochaine rencontre du Comité de vérification.

QUE le rapport en date du 8 septembre 2025 intitulé *Évaluation de l'Équipe provinciale de vérification interne par le Comité de vérification* soit reçu.

QUE les membres du Comité de vérification remplissent et soumettent, au plus tard le *30 septembre 2025*, le formulaire d'évaluation de l'équipe régionale de vérification interne en ligne.

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Geneviève Oger

ADOPTÉES

10. AUTO-ÉVALUATION DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification doit compléter une auto-évaluation annuellement.

**Réunion du comité de vérification
(Séance publique) –8 septembre 2025**

Il est demandé à chaque membre du Comité de vérification de remplir le formulaire d'auto-évaluation en ligne d'ici le 30 septembre 2025, en utilisant le lien prévu à cet effet.

Un sommaire des résultats, de même que les commentaires reçus, sera présenté lors de la prochaine rencontre du Comité de vérification.

QUE le rapport en date du 8 septembre 2025 sur *l'Auto-évaluation du comité de vérification* soit reçu.

QUE les membres du comité de vérification remplissent le formulaire d'auto-évaluation en ligne avant le 8 septembre 2025.

Proposée par : Fatoumata Ba

Appuyée par : Alvyde Ndzana

ADOPTÉES

11. RÉCEPTION EN PUBLIC DES RAPPORTS TRANSFÉRÉS DE LA SÉANCE HUIS CLOS

QUE la recommandation transférée de la séance huis clos soit reçue :

- Rapport sommaire des suivis de la mise en œuvre des plans d'action de l'administration

Proposée par : Benoit Fortin

Appuyée par : Alvyde Ndzana

ADOPTÉE

12. DATES DES PROCHAINES RENCONTRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

QUE les dates *des rencontres pour l'année 2025-2026* soient reçues.

- 10 novembre 2025
- 2 février 2026
- 8 juin 2026

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

À **17 h 49**, l'ordre du jour étant épuisé, M^{me} Ba, appuyée par la Mme Ndzana, propose :

QUE la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Le président du comité
M. David Paradis

Le surintendant des services
corporatifs et trésorier
M. Jason Rodrigue

Le 10 novembre 2025

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Objet : État de l'avancement des projets de vérification interne

Veillez recevoir le Tableau de bord sommatif sur l'état de l'avancement des projets de vérification interne présenté par l'Équipe provinciale de vérification interne des conseils scolaires de langue française de l'Ontario (ÉPVI).

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 10 novembre 2025 sur l'« État de l'avancement des projets de vérification interne » soit reçu.

Préparé et présenté par :

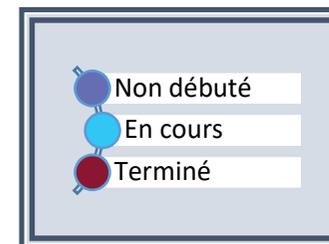
Le surintendant des services corporatifs et trésorier,
Jason Rodrigue

p.j. (1)

État de l'avancement des projets de vérification interne 2025-2026

Pour le comité de vérification du Conseil scolaire Viamonde

Statut d'avancement



#	Activités / Objectifs	Date de début	Statut d'avancement	Date de fin	Commentaires / Progrès	Présentation au CV
1.	<p>Recrutement et rétention des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> La vérification vise à évaluer que des structures et des mesures sont mises en place et fonctionnent adéquatement pour assurer le recrutement et la rétention des élèves. La vérification examinera si les mesures déployées répondent aux défis/risques et aux besoins émergents de sa clientèle scolaire actuelle et future en fonction de son environnement et des tendances socio-économiques, afin de s'acquitter le plus efficacement possible de son mandat en fonction de ses priorités stratégiques. 	Octobre 2025	En cours	Mai 2026	La phase de planification du mandat est en cours. Les termes de référence qui définissent l'objectif, la portée et les critères d'examen seront présentés à l'administration. La phase d'examen suivra par la suite.	Juin 2026
2.	<p>Mission horizontale (continuation de 2024-2025)</p> <ul style="list-style-type: none"> La mission vise à évaluer un sujet commun pour l'ensemble des douze (12) conseils scolaires de langue française de l'Ontario (CSLFO). 	Octobre 2024	En cours	<p>juin 2025</p> <p>Octobre 2025</p> <p>Décembre 2025</p>	<p>Le sujet retenu pour la mission porte sur l'intelligence artificielle, plus précisément une mission-conseil visant à appuyer les conseils scolaires dans la préparation à l'utilisation de l'intelligence artificielle tout en limitant les risques et en maximisant le succès, et ce, en fonction des ressources disponibles.</p> <p>La firme-conseil Raymond Chabot Grant Thornton fut retenue pour appuyer avec la mission. Les travaux de la mission sont en cours.</p>	<p>Septembre 2025</p> <p>Novembre 2025</p> <p>Février 2026</p>
3.	<p>Mission horizontale</p> <ul style="list-style-type: none"> La mission vise à évaluer un sujet commun pour l'ensemble des douze (12) conseils scolaires de langue française de l'Ontario (CSLFO). 	Automne 2025	Non débuté	Juin 2026	Le sujet de la mission sera sélectionné en collaboration avec l'administration des douze (12) CSLFO. Le travail d'examen suivra par la suite.	Septembre 2026
4.	<p>Suivis (vérifications antérieures)</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivis sur la mise en œuvre des plans d'action prévus en réponse aux recommandations issues des vérifications antérieures menées par l'ÉPVI, selon les échéanciers établis. 	Juin 2026	Non débuté	Août 2026	S.O.	Septembre 2026

Le 10 novembre 2025

PUBLIC

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Objet : Évaluation du rendement du vérificateur externe

Selon le Règlement de l'Ontario 361/10, le comité de vérification doit examiner au moins une fois par exercice le rendement du vérificateur externe.

L'outil d'évaluation proposé par l'Équipe provinciale de vérification interne est en annexe.

Chaque membre du comité de vérification est demandé de remplir le formulaire d'évaluation du rendement du vérificateur externe et le soumettre à la surintendance des services corporatifs et trésorier avant le 9 janvier 2026.

Un sommaire des résultats sera présenté pour discussion lors de la prochaine rencontre du comité de vérification. Une fois finalisés, les résultats seront communiqués au vérificateur externe.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 10 novembre 2025 sur l'« Évaluation du rendement du vérificateur externe » soit reçu.

QUE les membres du comité de vérification remplissent le formulaire d'évaluation du rendement du vérificateur externe et le soumet à la surintendance des services corporatifs et trésorier avant le 9 janvier 2026.

Préparé et présenté par :

Le surintendant des services corporatifs et trésorier,
Jason Rodrigue

p.j. (1)

Comité de vérification — Évaluation du rendement des vérificateurs externes

Objet de l'évaluation

Selon le Règlement de l'Ontario 361/10, le comité de vérification doit examiner au moins une fois par exercice le rendement du vérificateur externe. De plus, l'évaluation peut servir à faciliter l'élaboration de critères pour de futurs appels d'offres relatifs à des services de vérification externe.

En s'acquittant de cette responsabilité, le comité de vérification devrait répondre à la série de questions suivantes concernant les vérificateurs externes et solliciter également les commentaires de cadres administratifs clés du conseil au besoin. Comme dans tous les processus de collecte d'opinions, le comité de vérification devrait tenir compte des différentes perspectives et motifs des personnes qui interviennent dans ce processus d'évaluation.

Exercice	2024-2025			
Complété par :				
Attentes	Règl. de l'Ont. 361/10	Oui	Non	S/O
Rapport financier - Vérification externe - Contrôles internes - Gestion des risques				
1. Le vérificateur externe a exposé les conditions de la mission de vérification dans une lettre annuelle de mission adressée au comité de vérification.	9 (4) 2. i	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Lors de la présentation des états financiers, le vérificateur externe a informé le comité de vérification des :				
a) principes comptables et points émergents	9 (1) 1. i	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) transactions financières complexes ou inhabituelles	9 (1) 1. ii	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) jugements importants et estimations comptables du conseil scolaire	9 (1) 1. iii	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) écarts des principes comptables.	9 (1) 1. iv	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. Le vérificateur externe a communiqué avec le comité de vérification sur tous les points importants qui ont découlé de la vérification externe annuelle, le cas échéant, comme :				
a) les résultats de la vérification externe annuelle	9 (1) 2. i	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) les difficultés rencontrées au cours du travail du vérificateur externe	9 (1) 2. ii	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) tous changements importants que le vérificateur externe a apportés au plan de vérification	9 (1) 2. iii	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d) tous désaccords importants entre le vérificateur externe et l'administration	9 (1) 2. iv	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e) toute déficience de contrôle détectée et des recommandations concernant les domaines à améliorer	9 (2) 2.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
f) les risques importants.	9 (6) 1.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Le rapport du vérificateur externe était complet et clair, car il : - indiquait le titre de chaque état qui constitue les états financiers - renvoyait au sommaire des		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

conventions comptables et aux notes aux états financiers - faisaient la distinction entre les responsabilités de l'administration et celles du vérificateur externe - décrivait la portée de l'examen du vérificateur externe - contenait une opinion ou une affirmation qu'il était impossible d'exprimer une opinion.				
5. La vérification externe et la présentation des états financiers ont été complétées dans le délai convenu.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Le comité de vérification estime que le vérificateur externe est demeuré indépendant du conseil scolaire et objectif en dépit des services liés ou non liés à la vérification qu'il fournit au conseil scolaire.	9 (4) 3.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Le vérificateur externe a rencontré le comité de vérification sur demande pour discuter de tous points qui devraient être discutés.	9 (4) 4.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Généralités	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait	Commentaire
8. Le comité de vérification est satisfait de la planification et de l'exécution de la vérification, y compris des activités coordonnées avec le vérificateur interne.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9. Le vérificateur externe a fait preuve de professionnalisme et a maintenu une communication ouverte et claire avec le comité de vérification.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10. Le comité de vérification estime que les membres de l'équipe de vérification externe possédaient l'expérience et les qualifications requises de vérificateurs externes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
11. Dans l'ensemble, le vérificateur externe a répondu aux attentes du comité de vérification.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Veillez fournir tous autres commentaires pertinents sur votre expérience avec les vérificateurs externes :				

Le 10 novembre 2025

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Objet : Évaluation externe de la qualité des pratiques de l'Équipe provinciale de vérification interne 2025-2026

L'Équipe provinciale de vérification interne des conseils scolaires de langue française de l'Ontario (ÉPVI) est tenue d'effectuer une évaluation externe de la qualité de ses pratiques au moins une fois tous les cinq (5) ans.

Joëlle Huneault, directrice principale de l'EPVI a préparé le rapport en annexe pour présenter le sujet.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 10 novembre 2025 sur l'« Évaluation externe de la qualité des pratiques de l'Équipe provinciale de vérification interne 2025-2026 » soit reçu.

Préparé et présenté par :

Le surintendant des services corporatifs et trésorier,
Jason Rodrigue

p.j. (1)



DESTINATAIRES : Membres du Comité de vérification

PRÉPARER PAR : Joelle Huneault, directrice principale de l'Équipe provinciale de vérification interne

OBJET : Évaluation externe de la qualité des pratiques de l'Équipe provinciale de vérification interne 2025-2026

MISE EN CONTEXTE

Comme l'exigent les *Normes internationales d'audit interne (Normes)* de l'Institut des auditeurs internes (IAI), l'Équipe provinciale de vérification interne (ÉPVI) est tenue d'effectuer une évaluation externe de la qualité de ses pratiques au moins une fois tous les cinq (5) ans. La dernière évaluation a eu lieu lors de l'année scolaire 2020-2021 et donc, selon les *Normes*, le prochain exercice doit avoir lieu en 2025-2026.

NORMES

Les nouvelles *Normes* de l'IAI, en vigueur depuis janvier 2024, précise davantage les attentes en matière de l'exercice. Plus précisément, voici l'extrait de la *Norme 8.4 Évaluation externe de la qualité* :

Exigences :

Le responsable de l'audit interne doit élaborer un plan d'évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne et échanger avec le Conseil (*dans le contexte des conseils scolaires, c'est les comités de vérification*) à ce sujet. L'évaluation externe doit être réalisée au moins une fois tous les cinq ans par un évaluateur ou une équipe d'évaluation qualifié(e) et indépendant(e). L'évaluation externe de la qualité peut aussi prendre la forme d'une auto-évaluation suivie d'une validation indépendante.

Conditions indispensables :

Rôle du Conseil (*dans le contexte des conseils scolaires, c'est les comités de vérification*)

- Échanger avec le responsable de l'audit interne sur les mesures envisagées pour confier l'évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne à un évaluateur ou à une équipe d'évaluation qualifié(e) et indépendant(e).
- Échanger avec la direction générale et le responsable de l'audit interne pour déterminer le périmètre et la fréquence de l'évaluation externe de la qualité.
- Définir le périmètre de l'évaluation externe de la qualité en tenant compte des responsabilités de la fonction d'audit interne et de son responsable, et des exigences réglementaires auxquelles ceux-ci sont soumis (telles que décrites dans la charte d'audit interne).
- Examiner et approuver le plan d'évaluation externe de la qualité proposé par le responsable de l'audit interne, lequel devrait valider, a minima :
 - Le périmètre et la fréquence des évaluations.
 - Les compétences et l'indépendance de l'évaluateur ou de l'équipe d'évaluation externe.
 - Les raisons qui ont conduit au choix d'une auto-évaluation suivie d'une validation indépendante plutôt que d'une évaluation externe la qualité.
- Demander à recevoir directement de l'évaluateur les résultats complets de l'évaluation externe ou de l'auto-évaluation suivie d'une validation indépendante.
- Examiner et approuver les plans d'action proposés par le responsable de l'audit interne pour remédier aux lacunes relevées et exploiter les opportunités d'amélioration identifiées, le cas échéant.



- Approuver le calendrier de mise en oeuvre des plans d'action et en suivre la réalisation par le responsable de l'audit interne.

Rôle de la Direction générale

- En concertation avec le Conseil et le responsable de l'audit interne, déterminer le périmètre et la fréquence de l'évaluation externe de la qualité.
- Examiner les résultats de l'évaluation externe de la qualité ; convenir avec le responsable de l'audit interne et le Conseil des plans d'action à mettre en oeuvre pour remédier aux lacunes relevées et exploiter les opportunités d'amélioration identifiées, le cas échéant, et du calendrier de mise en oeuvre de ces plans d'action.

Les Normes incluent aussi maintenant des principes fondamentaux en lien avec son application dans le secteur public « Si les Normes internationales d'audit interne s'appliquent à toutes les fonctions d'audit interne, les auditeurs internes du secteur public travaillent dans un cadre politique dont la gouvernance, l'organisation et le mode de financement des structures peuvent différer de celles du secteur privé. La nature de ces structures et leurs conditions de fonctionnement dépendent de l'autorité, de ses attributions et de l'échelon administratif où la fonction d'audit interne opère. En outre, la terminologie employée dans le secteur public diffère de celle du secteur privé, ce qui peut influencer les modalités d'application des Normes par les fonctions d'audit interne du secteur public. Le chapitre Application des Normes internationales d'audit interne dans le secteur public, qui vient après le Domaine V, Réalisation des activités d'audit interne, décrit les stratégies de mise en conformité à appliquer face aux circonstances et aux situations spécifiques rencontrées par l'audit interne au sein du secteur public. »

PLAN DE RÉALISATION DE L'ÉVALUATION

L'approche qui sera prise pour l'évaluation externe de la qualité des pratiques de l'ÉPVI en 2025-2026 prendra la forme d'une auto-évaluation effectuée par l'ÉPVI suivie d'une validation indépendante par un fournisseur externe. La direction de l'ÉPVI sera la responsable de la coordination des activités qui débutera en novembre 2025, notamment :

- Informer les douze comités de vérification des mesures envisagées pour confier la validation de l'auto-évaluation effectuée par l'ÉPVI à une équipe d'évaluation qualifiée et indépendante (fournisseur externe);
- Rédiger le document d'approvisionnement, évaluer les soumissions reçues et émettre le contrat (en appui par le service d'approvisionnement du conseil scolaire hôte de l'ÉPVI, soit le Conseil des écoles catholiques du Centre-Est);
- Préparer l'auto-évaluation des pratiques de l'ÉPVI;
- Fournir au fournisseur externe les documents requis et la liste des intervenants demandés pour la planification des entretiens;
- Recevoir du fournisseur externe le rapport des résultats;
- Développer le plan d'action pour répondre aux recommandations;
- Présenter aux directions de l'éducation et aux cadres supérieurs de l'administration des affaires les résultats de la validation de l'auto-évaluation par le fournisseur externe et le plan d'action pour répondre aux recommandations par la direction de l'ÉPVI; et,
- Présenter aux douze comités de vérification lors des réunions de septembre et octobre le rapport des résultats émis par le fournisseur externe et le plan d'action de l'ÉPVI pour répondre aux recommandations.

Cette évaluation constitue une étape essentielle pour assurer la conformité aux Normes, pour soutenir l'amélioration continue des pratiques et de renforcer la valeur ajoutée des services et l'efficacité des activités d'audit interne.

Le 10 novembre 2025

AUX MEMBRES DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Objet : Rapport de conformité de la direction de l'éducation

Le *Règlement de l'Ontario 361/10 : Comités de vérification* exige que le comité de vérification reçoive une confirmation que les exigences législatives ont été respectées. L'ÉPVI recommande qu'une attestation du directeur de l'éducation soit soumise au comité. À cette fin, l'attestation signée par le directeur de l'éducation est annexée.

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le rapport en date du 10 novembre 2025 sur le « Rapport de conformité de la direction de l'éducation » soit reçu.

Préparé et présenté par :

Le surintendant des services corporatifs et trésorier,
Jason Rodrigue

p.j. (1)



AUX: Comité de vérification du Conseil scolaire Viamonde

OBJET: Rapport de conformité du Conseil scolaire Viamonde

Durant l'année fiscale 2024-2025, rien n'est venu à notre attention qui nous porterait à croire que le Conseil scolaire Viamonde n'était pas conforme aux lois fédérales et provinciales, les règlements ainsi que les statuts courants.

10 novembre 2025

Date



Sébastien Fontaine
Directeur de l'Éducation